

On injecte dans le statut particulier de la santé en Outaouais!



par **Patrick Voyer**

[Voir tous les articles de Patrick Voyer](#)

Article mis en ligne le 13 novembre 2007 à 12:10

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

L'annonce du ministre Couillard cet été, concernant le statut particulier en santé de l'Outaouais, donne déjà des fruits: l'Agence de santé et de services sociaux vient d'annoncer deux mesures régionales particulières pour favoriser le recrutement et la rétention d'infirmières et de médecins, tout en assurant une meilleure accessibilité aux soins. Ces deux mesures ne sont que le début d'une longue chaîne, qui s'étirera sur plusieurs années suite à la décision prise par le ministre Couillard sur le visage de la santé outaouaise.

La première consiste à offrir une prime de 3000\$ aux finissants qui choisiront de venir travailler dans un des établissements de santé de l'Outaouais. Le directeur général du CSSS de Gatineau, André O. Rodier, a indiqué que des agents recruteurs informeront systématiquement tous les finissants de cette nouvelle mesure. À noter que les finissants dans une douzaine d'emplois distincts devront s'engager à bosser pendant au moins un an en Outaouais pour avoir accès à ce boni.



«Nous développons des outils de promotion, assure-t-il. Nous avons une belle région, alors il faut en faire la promotion. Et quand on recrute, on ne recrute pas seulement des infirmières et des médecins, on recrute des familles. Nous travaillerons donc tous les intervenants ensemble pour aller chercher des gens qui pourront renforcer notre position en Outaouais...»

Le Dr Guy Morissette, André O. Rodier et Elizabeth Leduc parlent de ce partenariat...

La deuxième mesure est un «DEC Recyclage en soins infirmiers pour les infirmières auxiliaires». Il s'adressera à toutes les infirmières auxiliaires qui travaillent déjà dans un établissement du réseau public de l'Outaouais et qui désirent parfaire leur formation. Ce programme est accompagné de mesures financières incitatives, qui correspondent à 25 heures rémunérées.

La présidente régionale de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Élisabeth Leduc, a avoué que ces mesures seront bénéfiques pour les infirmières et pour les responsables, qui ont de la difficulté à combler les quarts de soir et de nuit. Avec une prime majorée pour ces quarts, elles seront les seules au Québec à avoir droit à 24 jours de congé de plus par année. C'est donc un excellent pas dans la bonne direction, a-t-elle souligné.

Le PDG de l'Agence, le Dr Guy Morissette, a précisé que d'autres annonces substantielles comme celles-là seront réalisées dès que les stratégies et programmes seront peaufinés... et que l'argent sera débloqué! «Plusieurs autres annonces sont à venir, que ce soit pour les outils physiques, le matériel, l'équipement, les infrastructures...» Il a ajouté que l'intérêt démontré par les omnipraticiens est meilleur qu'avant et que le ciel pourrait être plus rose de ce côté en 2008...

Regardez une vidéo sur Info07.com qui explique davantage ces mesures.